



VOTRE DEMANDE D'IMMATRICULATION

**Des titres sécurisés,
vos démarches simplifiées.**

- 1 Rendez vous sur le site immatriculation.ants.gouv.fr
- 2 Choisissez le type de demande que vous souhaitez effectuer
- 3 Connectez vous à votre espace ANTS ou via France Connect
- 4 Cliquez sur «Mon espace véhicule»
- 5 Effectuez votre demande d'immatriculation
- 6 Suivez votre demande en ligne



BESOIN D'AIDE DANS VOTRE DÉMARCHE ?

Appelez le 3400 (numéro non surtaxé)

ou rendez-vous sur : <https://ants.gouv.fr>

 <https://www.facebook.com/ANTSdirect>

 [@ANTSdirect](https://twitter.com/ANTSdirect)



Vous pouvez également vous rendre dans
l'un des 300 points numériques en préfectures et sous-préfectures:
www.demarches.interieur.gouv.fr/points-numeriques

